

Arrêté du 5 septembre 2012 portant nomination d'un fonctionnaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Martinique en qualité de régisseur suppléant d'avances et de recettes

NOR : JUSF1233813A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande du 16 août 2012 du directeur interrégional pour la région Ile-de-France - Outre Mer,

ARRÊTE

Article 1

M. Paul GOLD-DALG, attaché d'administration, auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Martinique est nommé régisseur suppléant de la régisseuse d'avances et de recettes auprès de ladite direction,

Article 2

Compte tenu de la courte durée de ses fonctions, pour remplacer la régisseuse titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Paul GOLD-DALG est dispensé de constituer un cautionnement.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par le directeur territorial de la Martinique en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 5 septembre 2012.

La garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
L'adjoint au chef du bureau de l'allocation
des moyens,

Martin CHASLUS